



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/44/327
16 juin 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session
Points 101 et 107 de la liste préliminaire*

ELIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION RACIALE

ELIMINATION DE TOUTES LES FORMES D'INTOLERANCE RELIGIEUSE

Lettre datée du 14 juin 1989, adressée au Secrétaire général par
le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la
Bulgarie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une interview que S. E. M. Peter Mladenov, Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Bulgarie, a accordée le 8 juin 1989 à un correspondant diplomatique de l'Agence de presse bulgare sur le thème des relations entre la Bulgarie et la Turquie.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 101 et 107 de la liste préliminaire.

Le Conseiller,

Chargé d'affaires,

(Signé) Metodi DIMITROV

* A/44/50/Rev.1.

ANNEXE

Interview accordée le 8 juin 1989 par le Ministre des affaires étrangères de la Bulgarie à l'Agence de presse bulgare sur le thème des relations entre la Bulgarie et la Turquie

La Bulgarie a récemment adopté une nouvelle législation qui épouse le processus novateur de restructuration du pays et est conforme à l'esprit du document de Vienne. Cette nouvelle législation permet à tous les citoyens bulgares de se déplacer à leur gré dans toutes les régions du monde.

Dans la déclaration qu'il a faite le 29 mai 1989, le chef de l'Etat bulgare, M. Todor Jivkov, a précisé cette question compte tenu des problèmes qui affectent les relations entre la Bulgarie et la Turquie. Il a demandé à la Turquie d'ouvrir ses frontières conformément aux normes et accords internationaux, comme la Bulgarie l'avait fait pour tout le monde, y compris tous les Musulmans bulgares souhaitant quitter temporairement ou définitivement leur pays pour se rendre en Turquie.

La partie bulgare a jugé positif le fait que la Turquie réponde à cet appel en ouvrant ses frontières et en commençant à recevoir des citoyens bulgares désireux de s'y rendre dans l'esprit des accords de Vienne.

Cette mesure a créé les conditions permettant de passer à une normalisation progressive des relations entre la Bulgarie et la Turquie et de résoudre une série de questions pendantes dans le cadre de ces relations. Le développement de la coopération bilatérale dans des domaines tels que l'économie, la science, la culture et la protection de l'environnement pourrait également représenter notre contribution commune à la coopération balkanique. On montrerait par là même comment les accords auxquels a abouti la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe à Helsinki, à Madrid et à Vienne peuvent conduire à l'amélioration non seulement du climat en Europe, mais aussi des relations bilatérales, notamment entre la Bulgarie et la Turquie.

Des difficultés pourront apparaître en chemin, mais la partie bulgare s'emploiera à les lever. La Bulgarie aimerait que ceux de ses citoyens qui la quittent pour d'autres pays, et notamment la Turquie, continuent de nourrir de bons sentiments à l'égard de leur pays natal. La partie bulgare continuera à prendre une part active à tous les aspects des travaux de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, y compris la dimension humaine et les relations entre les peuples des différents pays.
